



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-180

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2023

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale d'Eure-et-Loir /

R24-2023-07-10-00004 - Arrêté n 2023-DD28-PPSMS-CSU-0019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Henri EY de BONNEVAL, dans le département d'Eure-et-Loir (4 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale d'Eure-et-Loir

R24-2023-07-10-00004

Arrêté n 2023-DD28-PPSMS-CSU-0019 modifiant
la composition nominative du conseil de
surveillance du Centre Hospitalier Henri EY de
BONNEVAL, dans le département d'Eure-et-Loir

Délégation Départementale d'Eure-et-Loir

ARRETE n° 2023-DD28-PPSMS-CSU-0019
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Henri EY de BONNEVAL, dans le département
d'Eure-et-Loir

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à compter 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2019-DG-DS28-0002 du 17 avril 2019 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à Monsieur Denis GELEZ en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure et Loir ;

VU la décision portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé de l'Eure-et-Loir n° 2023-DG-DS28-0003 du 13 juin 2023 ;

VU l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-n° 28-0003 du 02 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Henri EY – Bonneval dans le département d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté n° 2023-DD28-PPSMS-CSU-0013 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Henri EY de Bonneval en date du 02 mai 2023 ;

VU le courrier en date du 23 juin 2023 du Centre Hospitalier Henri EY désignant Monsieur Philippe VIGIER, député de la 4^{ème} circonscription de Châteaudun à siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Henri EY de Bonneval ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2023-DD28-PPSMS-CSU-0013 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Henri EY de Bonneval en date du 02 mai 2023 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Henri EY – 32 rue de la Grève – 28800 BONNEVAL, établissement public de santé de ressort départemental est composé des membres ci-après :

I. Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1. En qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Alain HESLOUIN, représentant de la commune de Bonneval ;
- Messieurs Joël BILLARD et Bernard GOUIN, représentants de la communauté de communes du Bonnevalais ;
- Monsieur Christophe LE DORVEN et Madame Alice BAUDET, représentants du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ;

2. En qualité de représentants du personnel médical et non médical

- Madame Mélanie LAUMONNIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotextiques ;
- Docteurs Penka HRISTOVA et Mamadou GAYE, représentants de la Commission Médicale d'Établissement ;

- Monsieur Pascal LUCAS (CFDT) et Madame Marie-Christine PAUTONNIER (FO), représentants désignés par les organisations syndicales ;
3. En qualité de personnalités qualifiées désignées par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
- *siège à pourvoir*, personnalité qualifiée désignée par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;
- désignées par le Préfet d'Eure-et-Loir
- Mesdames Annie SALAÜN (UDAF) et Christine VALENTINI (UNAFAM) et Monsieur Didier RAVION (UFC Que Choisir d'Eure-et-Loir), représentants des usagers désignés par le Préfet d'Eure-et-Loir ;

II. Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Monsieur Philippe VIGIER, député de la 4^{ème} circonscription de Châteaudun ;
- Le vice-président du directoire du Centre Hospitalier Henri EY de Bonneval ;
- La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir
- *Siège à pourvoir*, représentant des familles de personnes accueillies en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du Code de la Santé Publique. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

À l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 5: Le directeur du Centre Hospitalier Henri EY de Bonneval, le directeur départemental d'Eure-et-Loir de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 10 JUL. 2023

P/la directrice générale

Le directeur départemental d'Eure-et-Loir



Denis GELEZ